

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 52

Article 1^{er} : le jury de licence du domaine de Sciences Technologies Santé **mention Informatique** est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Vincent SEGONNE	Président	Vincent SEGONNE	Président	Caroline LARBOULETTE	Présidente
Luc COURTRAI	Membre	Caroline LARBOULETTE	Membre	Vincent SEGONNE	Membre
Frédéric RAIMBAULT	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Sylvain BARRE	Membre
Frédéric GUIDEC	Membre	Florence LESCOFFIT	Membre	Luc COURTRAI	Membre
Florence LESCOFFIT	Membre	Denis BONNET	Membre	Frédéric GUIDEC	Membre
Michel BOURDELLES	Membre	Cyril HUGOUNENG	Membre	Mansour TCHENEGNON	Membre
Mansour TCHENEGNON	Membre			Michel BOURDELLES	Membre
				Cyril HUGOUNENQ	Membre
				Gille DURRIEU	Membre
				Florence LESCOFFIT	Membre

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. La présence de tous les membres est obligatoire pour que le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

À Vannes, le 6/01/2025
 Le Directeur de l'UFR SSI ,

Gilles DURRIEU

* le jury de L3 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des six semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de ceux-ci, et valide la licence .

** Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype etc.)